

4) Actions spécifiques jeunes et actions d'alternative au milieu protégé

Action d'Insertion Sociale et Professionnelle de jeunes handicapés (AISP)

Prescripteurs :

CDAPH, Missions Locales, ANPE, CAP EMPLOI Rhône, Etablissements spécialisés (IMPro, IME, IR, ITEP,...), SAVS, Centre d'hébergements éducatifs,...

Opérateur :

Association Nouvelle pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées du Rhône - 04 37 53 01 70

Contacts :

Jean-Pierre SCHUBERTH,
Directeur;
Edgard RAJAO, Coordinateur

★ Public concerné

Jeunes reconnus en qualité de travailleurs handicapés présentant une déficience intellectuelle, majoritairement issus d'établissements spécialisés.

★ Zone d'intervention

Département du Rhône.

★ Objectifs

Accompagner des jeunes déficients intellectuels dans leur insertion professionnelle et favoriser leur intégration en milieu ordinaire de travail.

Contenu

1. Phase Evaluation :
 - Evaluation des acquis scolaires
 - Evaluation des difficultés du jeune puis de sa motivation à intégrer en milieu ordinaire.
2. Accompagnement Personnalisé :
 - Elaboration et validation du projet professionnel.
 - Mise en place des étapes nécessaires à la réalisation du projet (stages, formation,...)
 - Prospection de postes adaptés.
3. Accompagnement Intégration en Entreprise :
 - Sensibilisation des entreprises à l'embauche de ce public.
 - Adaptation de poste en fonction du profil du candidat.
 - Appui technique et administratif auprès des entreprises (contrats, formations,...).
4. Suivi Intégration en Entreprise :
 - Suivi du jeune pour son intégration en entreprise et la consolidation de l'emploi.
 - Intervention en entreprise pour un réajustement de poste, une médiation,...

★ Volume de prestations

50 nouveaux entrants par an + 150 jeunes issus des actions précédentes.